



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 7 juillet 2026 à 20 h à la Salle des Briqueteries située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Siège #2 - René Caron

Siège #3 - Louis Potvin

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Patrick Soumis

Est / sont absents:

Siège #6 - Annie Demers

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 15 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-07-230

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 2 juin 2026

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - des MRC

5.1.1 - MRC-Bécancour

5.1.2 - MRC de Lotbinière

5.2 - Tarification - Inspecteur municipal

5.3 - Dépôt de nuit - Caisse Populaire Desjardins

5.4 - Augmentation des prix du logiciel Microsoft 365

5.5 - Offre de services en droit municipal - Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L 2026-2027

5.6 - Office Municipal d'Habitation - OMH - Budget révisé 2026

5.7 - Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal

5.8 - Proposition de réduction du nombre de membres du conseil d'administration-OMH



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - de juin 2026

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Inspection - Bornes-fontaines

8 - TRANSPORT

8.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2028

8.2 - Plan d'intervention en infrastructures locales PIIRL 2026 de la MRC Bécancour

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

9.3 - Projet d'aqueduc au rang Saint-Joseph

9.4 - Entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville

9.5 - Dépôt du bilan de la stratégie d'eau potable de 2024

9.6 - Suivi - des installations septiques

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Demande Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) - dossier 455100 MTMD

10.2 - Projets au nouveau développement - #6 084 615 et #6 084 614

10.3 - Réforme cadastrale de 2020 - modification du lot #6 083 131

10.4 - Attribution de statut de zone touristique

10.5 - Comité Consultatif d'Urbanisme

10.5.1 - 501 Marie Victorin - bâtiment accessoire

10.5.2 - 363 Marie Victorin - bâtiment accessoire

10.5.3 - 5 Côte du Quai - Location courte durée

10.6 - Modification du règlement harmonisé

10.7 - Rapport de permis émis en juin 2026

10.8 - Reconnaissance et implications du CCU

11 - LÉGISLATION

11.1 - Adoption du règlement # 221-2026 concernant délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et à l'inspecteur municipal

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Salle des Briqueteries

12.1.1 - Offre de services - Plaque Salle des Briqueteries

12.1.2 - Demande de location - Centre d'action bénévole (CAB) -
Dîners communautaires

12.2 - Suivi Comité des loisirs

12.2.1 - Terrain de tennis et pickleball

12.2.2 - Peinture lignes pour terrain de pickleball

12.3 - Bibliothèque - Suivi

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-07-231

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 2 juin 2026

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 7 juillet 2026 et répond aux questions des membres du conseil.

- Remerciement à M. Casavant et Mme Quesnel suite à l'installation de la boîte aux livres
- Fête nationale du 20 juin 2026
- Symposium du 4 et 5 juillet / Cérémonie d'officialisation du nom de la Salle des Briqueteries
- Village-relais :
 1. Affiches autocollantes disponibles au bureau municipal pour les commerces signataires
 2. Promotion et géolocalisation des commerces signataires disponibles sur leur plate-forme
 3. Inscription gratuite au congrès du 26 et 27 mai 2027 au Lac-Etchemin
- Intérêts et implications des citoyens du suivi du conseil / Page Facebook et YouTube

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - des MRC

5.1.1 - MRC-Bécancour

- Séance du conseil des maires le 10 juin 2026 - Volet incendie
- Séance du conseil des maires le 17 juin 2026
- Transport collectif
- Entente salariale avec les pompiers (2026-2030)



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

5.1.2 - MRC de Lotbinière

- Site d'enfouissement : négociation pour l'achat d'un terrain pour l'agrandissement du site.
- Collecte des bouts des fosses septiques : possibilité d'une réduction prévue entre 10 à 15 dollars.
- Projet d'uniformisation de la taxation pour le service de collecte.

2026-07-232

5.2 - Tarification - Inspecteur municipal

Considérant la résolution numéro 2026-01-012 relative à l'indexation du coût de la vie 2026 pour un taux 2.7 % ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'indexer de 2,7 % le taux horaire facturé pour les services des inspecteurs aux citoyens et aux commerces de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, fixant ainsi ce taux à 38,96 \$/h pour l'année 2026.

2026-07-233

5.3 - Dépôt de nuit - Caisse Populaire Desjardins

Considérant que la Caisse Desjardins de Deschaillons a apporté des modifications aux conditions d'utilisation de son dépôt de nuit ;

Considérant les 3 options présentées par l'institution financière :

- **Option 1** : Le maintien du dépôt de nuit standard, avec un délai de disponibilité des fonds qui passe de 5 à 7 jours ouvrables ;
- **Option 2** : Le dépôt combiné (dépôt d'une enveloppe dans la chute de nuit et inscription simultanée au guichet automatique), rendant les fonds disponibles immédiatement avant vérification ultérieure ;
- **Option 3** : Le dépôt directement au comptoir, avec disponibilité et vérification immédiates des fonds ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De choisir l'option 3 : Le dépôt directement au comptoir, avec disponibilité et vérification immédiates des fonds.

2026-07-234

5.4 - Augmentation des prix du logiciel Microsoft 365

Considérant le besoin en renouvellement de 8 licences Microsoft Office de la municipalité :

- 5 au bureau municipal ;
- 2 au garage municipal ;
- 1 à la bibliothèque ;

Considérant que ces licences constituent des outils de travail essentiels pour le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant l'offre de services de la firme IT Cloud Solution au montant de 19,71 \$/licence/mois plus les taxes applicables pour l'année 2026 ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme IT Cloud Solution au montant de 19,71 \$/licence/mois plus les taxes applicables pour l'année 2026 (Total = 157,68 \$ plus les taxes applicables).

**2026-07-235 5.5 - Offre de services en droit municipal - Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L
2026-2027**

Considérant le besoin en soutien juridique dans les opérations courantes de la municipalité;
Considérant les offres de services juridiques annuels de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » :

Forfait	Prix
Forfait de base	950 \$
Forfait classique	1 200 \$
Forfait complet	1 500 \$
Forfait contentieux 1	2 750 \$
Forfait contentieux 2	3 950 \$

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services juridiques annuels en forfait classique pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » au montant de 1200 \$ plus les taxes applicables.

De désigner la directrice générale Mme Hanta Rasami à titre de personne ressource pouvant communiquer avec les procureurs dans le cadre de cette entente.

2026-07-236 5.6 - Office Municipal d'Habitation - OMH - Budget révisé 2026

Considérant la résolution 2026-02-043 relative au budget 2026 de l'OMH au Cœur-du-Québec (Quote-Part au montant de 4 676 \$) ;

Considérant la révision de ce budget 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre note du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation au Cœur-du-Québec ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter de payer le Quote-Part du budget 2026 au montant de 5 034 \$ pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2026-07-237 5.7 - Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal

Considérant que le ministère responsable de la Jeunesse a lancé l'appel de projets 2026-2027 dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal ;

Considérant que ce programme vise la mise en place d'initiatives concrètes pour renforcer l'action et l'autonomie des organismes municipaux en matière de soutien à la jeunesse, notamment en favorisant la participation citoyenne et le sentiment d'appartenance des jeunes de 15 à 29 ans ;

Considérant que le programme offre un soutien financier maximal de 50 000 \$ par projet retenu ;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite déposer un projet visant à stimuler l'implication et l'intégration des jeunes au sein de notre communauté ;

Considérant que la date limite pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel de projets est fixée au 25 septembre 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal pour l'appel de projets 2026-2027 ;

D'autoriser le chargé de projet, M. Oscar Olarte à signer tout document, entente ou contrats nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution et mener à bien le projet.

2026-07-238 5.8 - Proposition de réduction du nombre de membres du conseil d'administration-OMH

Considérant la proposition de l'OMH Au cœur du Québec de réduire le nombre des membres de son conseil d'administration de 15 à 9 administrateurs afin de régler les difficultés de quorum et d'alléger le processus décisionnel ;

Considérant que la municipalité sera informée des décisions par la transmission systématique des procès-verbaux et des états financiers, en plus d'être consultée pour tout projet de travaux majeurs sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver la proposition de réduction du nombre des membres du conseil d'administration de l'OMH Au cœur du Québec à 9 administrateurs ;

De confirmer la position de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent :

OPTION C (Maintien) : De confirmer son intention de conserver son siège actif au conseil d'administration et d'y maintenir un représentant ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à transmettre une copie de la présente résolution à la direction de l'OMH Au cœur du Québec pour donner suite à leur demande reçue le 13 mai 2026.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - de juin 2026

Le montant total des revenus facturés du mois de juin est de 44 887,69 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 30 juin 2026 est de 427 771,33 \$.

2026-07-239

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	24 051, 51 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	110 446,02 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	67 137,22
Total des dépenses :	<u>201 634,75\$</u>

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-07-240

7.1 - Inspection - Bornes-fontaines

Considérant les offres de services reçues par service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour pour l'inspection de nos 43 bornes fontaines :

- **Hydra-Spec** : 74 \$ /borne X 43 = 3 182 \$ plus les taxes applicables avec beaucoup de recommandations à faire lors des derniers tests
- **SOS Bornes Sèches** : 175 \$ X 43 = 7 525 \$ plus les taxes applicables
- **Protection incendie JMB** : 100 \$ /borne X 43 = 4 300 plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Hydra-Spec pour l'inspection des 43 bornes fontaines au montant de 74 \$/borne pour un total de 3 182 \$ plus les taxes applicables et ce, conditionnel au maintien des prix proposés dans l'offre de services peu importe les choix des autres municipalités de la MRC de Bécancour.

8 - TRANSPORT

2026-07-241

8.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2026-2028

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux ;

L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;

Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

Considérant que la directrice générale Mme Hanta Rasami représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

De certifier que Mme Hanta Rasami est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-07-242

8.2 - Plan d'intervention en infrastructures locales PIIRL 2026 de la MRC Bécancour

Considérant les documents préparés par la firme Pluritec dans le cadre des étapes 5, 6 et 7 du Plan d'intervention (PI) en infrastructures routières locales de la MRC ;

Considérant que les tableaux des budgets projetés (total de 8 150 366 \$), la liste des interventions retenues par actif ainsi que la planification des travaux sur trois (3) ans ont été dûment vérifiés et validés par la Municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et de valider officiellement, tels que vérifiés, les tableaux



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

budgétaires préliminaires, les interventions retenues et la planification triennale des travaux soumis par Pluritec.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juin 2026 est de 373,50 m³ (82 158.51 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juin 2026 est de 780,47 m³ (171 679,40 gallons impériaux).

2026-07-243

9.3 - Projet d'aqueduc au rang Saint-Joseph

Considérant la séance d'information en collaboration avec la firme Atkins Réalis du 17 juin 2025 ;

Considérant la séance d'information en collaboration avec la firme FQM du 9 juin 2026 ;

Considérant la tenue de registre au bureau municipal du 23 juin 2026 ;

Considérant les 22 signatures reçues, 100 % en défaveur du projet au montant budgétaire de 7 300 000 \$ taxes incluses (hors chaussées) sur les 24 résidences concernées ;

Considérant les dépenses relatives aux études préliminaires d'ingénieurs au montant de 25 348,43 \$ taxes incluses ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre note du résultat de la tenue du registre du 23 juin 2026 et de fermer l'étude de ce projet.

2026-07-244

9.4 - Entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville

Considérant l'entente en vigueur signée en janvier 2024 ;

Considérant le projet de modification d'entente en cours ;

Considérant les échanges de courriels des 2 municipalités et les validations juridiques en 2026 ;

Considérant la lettre de la municipalité de Parisville du 25 juin 2026 et leur résolution 99-06-26 ;

Considérant la lecture de notre communiqué envoyé aux citoyens concernés durant cette séance de conseil ;

Considérant les enjeux de la nouvelle entente pour notre municipalité :

- 1,43 \$ incluant 1.21 \$+ 18% de frais de gestion +15 % prévue dans l'entente
- Mécanisme palliatif difficile à appliquer



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Manque de clause d'arbitrage en cas de litige

Considérant la facture CRF2600065 d'immobilisations 2025 au montant total de 49 354, 55 \$ incluant un frais d'administration de 15 % au montant de 6 437,55 \$ non inclus dans l'entente actuelle signée ni le projet de modification d'entente ;

Considérant notre demande de rencontre du 19 mai 2026 à 18h refusée par la municipalité de Parisville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De refaire une demande de rencontre selon les disponibilités des 2 municipalités afin d'éclaircir ces points et finaliser et signer le projet de modification d'entente ;

Sinon, de se soumettre à l'arbitrage de la Commission municipale du Québec ;

De payer la facture CRF2600065 d'immobilisations 2025 au montant de 42 917 \$ sans inclure le frais d'administration de 6 437, 55 \$.

2026-07-245 9.5 - Dépôt du bilan de la stratégie d'eau potable de 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le rapport annuel sur la stratégie d'eau potable 2024 approuvé par le MAMH en date du 11 juin 2026.

2026-07-246 9.6 - Suivi - des installations septiques

Considérant la planification des travaux de mise aux normes des fosses septiques prévues en septembre 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ouvrir un nouveau règlement d'emprunt 2027 afin de soutenir et d'inciter les citoyens concernés à se conformer aux nouvelles normes des installations septiques ;

D'assumer tous les frais administratifs et juridiques relatifs à ce projet de mises aux normes.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-07-247 10.1 - Demande Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) - dossier 455100 MTMD

Considérant la demande du ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD relative aux travaux de déplacement de la 132 du aux éboulements de terrain ;

Considérant que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer la demande d'autorisation du ministère des Transport et de la mobilité durable MTMD déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

De rappeler au ministère que toutes les dépenses relatives à ces travaux suite aux glissements (déplacements des réseaux, conduites et du Calvaire) sont à leurs frais.

2026-07-248 10.2 - Projets au nouveau développement - #6 084 615 et #6 084 614

Considérant les contrats de vente notariés des 2 terrains du 4 juin 2024 et la promesse d'achat du 22 avril 2024 et le délai de construction de 2 ans à partir de la signature des contrats de vente ;

Considérant la résolution #2026-06-227 ;

Considérant la rencontre avec les propriétaires du 4 juin 2026 et les documents demandés suite à ce retard ;

Considérant les documents et les réponses fournies par les acheteurs et la demande de prolongation de délai de construction des acheteurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de prolonger le délai de construction et ce, conditionnel au respect des énumérations suivantes :

1. Présentation des preuves demandées (dans le courriel du 22 juin 2026) au plus tard le 31 juillet 2026 :
 - Le coût estimatif de votre projet par logement fourni par un entrepreneur
 - La preuve que votre dossier est déposé et à l'étude au SCHL
 - La preuve que votre dossier est déposé et à l'étude à l'APHCLQ
 - La preuve de votre dossier de financement votre dossier est déposé et à l'étude avec une institution financière
 - Un bref résumé de votre étude du marché/plan d'affaires dans ce projet
 - La nouvelle date de votre branchement aux réseaux municipaux suite à votre demande de report faite auprès de l'inspecteur municipal en juin 2026
2. Incluant une compensation de taxes de 385 \$/mois/terrain, et ce rétroactif à partir du 4 juillet 2026 jusqu'à la date de fin des travaux.
3. Début des travaux : au plus tard le 31 août 2026
4. Fin des travaux pour les 2 terrains : 4 juin 2027



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2026-07-249 10.3 - Réforme cadastrale de 2020 - modification du lot #6 083 131

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le Maire M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer l'acte de cession afin de régulariser la situation créée par la refonte cadastrale de 2020.

D'accepter l'offre relative à cette cession proposée par Mme Christiane Gagnon au montant de 500 \$;

Les dépenses relatives à cette démarche sont aux frais de Mme Christiane Gagnon.

2026-07-250 10.4 - Attribution de statut de zone touristique

Considérant la demande du supermarché Métro pour le statut de zone touristique ;

Considérant que cette appellation est permise en vertu du statut de Village-relais;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'attribution du statut de zone touristique et d'aviser le Village-Relais de cette décision.

10.5 - Comité consultatif d'urbanisme

2026-07-251 10.5.1 - 501 Marie Victorin - bâtiment accessoire

Considérant que le demandeur, M. Vincent Kelhetter, est venu présenter sa demande en personne au comité ;

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis initialement déposée le 2 octobre 2025 ;

Considérant que le projet vise à construire un garage accessoire pour un usage résidentiel d'une dimension de 9,1m x 10,97m et d'une hauteur de 7m ;

Considérant que le comité a également pris connaissance des documents, esquisses et précisions relatives au milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre à celui-ci ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-05 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal # 188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant que les critères d'analyse applicables au présent projet sont définis à l'article # 28 du règlement # 188-2023 (PIIA) ;

Considérant que ces critères sont à l'effet que la volumétrie d'un bâtiment accessoire doit être inférieure à celle du bâtiment principal, le traitement architectural (forme et matériaux) doit s'harmoniser à celui du bâtiment principal et, enfin, l'ensemble architectural doit former un tout cohérent et harmonieux avec le milieu bâti environnant ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'à ce titre, la volumétrie du bâtiment accessoire projetée est supérieure à 165 % à celle de la résidence, la hauteur des murs, pentes de toit, largeur et longueur ne s'harmonisent d'aucune manière avec le bâtiment principal et enfin, le comité souligné la disparité importante entre la hauteur du bâtiment projeté et la résidence du 485 route Marie Victorin, ce qui crée un effet de contraste ou de rupture avec les propriétés adjacentes ;

Considérant que les critères établis aux articles # 28 1), # 28 2) et # 28 4) du règlement # 188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité ne sont pas rencontrés ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont néanmoins conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage # 96-2012 et de construction # 98-2012 ;

Considérant que le comité ne peut émettre un avis favorable si les critères applicables ne sont pas rencontrés pour le projet tel que déposé par le requérant ;

Considérant que le comité rappelle au requérant que celui-ci peut déposer une nouvelle demande en modifiant son projet de manière à rencontrer les critères énoncés à l'article # 28 du règlement # 188-2023, ou construire le bâtiment accessoire projeté en dehors du périmètre d'application du règlement # 188-2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser la demande de permis pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

10.5.2 - 363 Marie Victorin - bâtiment accessoire

Point à reporter à une séance ultérieure

2026-07-252 10.5.3 - 5 Côte du Quai - Location courte durée

Considérant la demande de modification du règlement de zonage # 96-2012 relatif aux locations de courte durée du 5 Côte du Quai ;

Concernant le nombre de demandes reçues en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser la demande de modification du règlement de zonage # 96-2012 ;

D'étudier une autre option alternative et de regarder la possibilité d'en faire un projet pilote afin d'analyser les enjeux et les avantages d'une telle modification.

2026-07-253 10.6 - Modification du règlement harmonisé

Considérant la demande formulée, par la Ville de Bécancour, pour modifier certaines définitions ainsi que l'article 26 du règlement général harmonisé à l'égard des véhicules hors d'état et pièces de machinerie ;

Considérant que la présente demande découle des recommandations formulées par la Cour municipale de Trois-Rivières relativement à l'application de cette disposition ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement ;

Considérant que par la résolution # 2026-03-06, le comité d'aménagement de la MRC a recommandé favorablement la modification du règlement général harmonisé ;

Considérant que la direction du service de l'aménagement de la MRC a rencontré les directions générales des municipalités locales, le 23 juin 2026, afin de présenter la modification proposée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner la position favorable de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à l'égard de la modification proposée, et de mandater le Service de l'aménagement du territoire de la MRC afin de procéder à la préparation du règlement de modification.

10.7 - Rapport de permis émis en juin 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2026 indique que 12 permis ont été délivrés pour un montant de 142 500 \$.

2026-07-254

10.8 - Reconnaissance et implications du CCU

Considérant l'implication bénévole et le travail rigoureux des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant l'importance de leur contribution au développement harmonieux de la municipalité ;

Considérant le souhait d'organiser une activité de reconnaissance et d'échange autour d'un repas des membres du comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser une enveloppe budgétaire de 500 \$ afin d'organiser une activité reconnaissance pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

11 - LÉGISLATION

2026-07-255

11.1 - Adoption du règlement # 221-2026 concernant délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et à l'inspecteur municipal

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 mars 2026 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 mars 2026 ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 221-2026 concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et à l'inspecteur municipal soit adopté ;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Salle des Briqueteries

2026-07-256

12.1.1 - Offre de services - Plaque Salle des Briqueteries

Considérant les offres de services reçues des firmes pour la conception d'une plaque gravée pour la Salle des Briqueteries ;

Firmes	Pontbriand 9306-3238 Québec Inc.	Enseignes Dumas
	2 500 \$ emballage et livraison incluse	3026 \$ + 15 \$ emballage et livraison

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services reçue de la firme Pontbriand 9306-3238 Québec Inc. pour la conception d'une plaque gravée pour la Salle des Briqueteries, au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

2026-07-257

12.1.2 - Demande de location - Centre d'action bénévole (CAB) - Dîners communautaires

Considérant que le Centre d'action bénévole CAB de la MRC de Bécancour est un organisme présent au sein de notre communauté;

Considérant que cet organisme désire louer gratuitement la salle multifonctionnelle pour leurs dîners communautaires qui auront lieu chaque 3e mercredi du mois tout comme les années précédentes à compter du 15 septembre 2026 jusqu'au 18 mai 2027 de 9 h à 16h ;

Considérant aussi une rencontre préparatoire le 19 août de 13h à 16h ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter de louer gratuitement la salle multifonctionnelle afin que le Centre d'action bénévole CAB de la MRC de Bécancour puisse continuer ses activités tout comme les années précédentes à compter du 15 septembre 2026 jusqu'au 18 mai 2027.

12.2 - Suivi Comité des loisirs



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

12.2.1 - Terrain de tennis et pickleball

- Les 2 terrains de pickleball sont terminés
- Remerciements aux bénévoles qui ont participé aux travaux
- Rapport et suivi de la Fête nationale du 20 juin 2026

2026-07-258

12.2.2 - Peinture lignes pour terrain de pickleball

Considérant la résolution n° 2026-05-188;

Considérant que le fournisseur Bourassa Sport-Technologie n'a pas été en mesure de fournir la peinture;

Considérant la soumission reçue de la firme Canadian Industries Limited (Betonel / Dulux) pour de la peinture destinée aux lignes du terrain de pickleball, au montant de 264,76 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme Canadian Industries Limited (Betonel / Dulux) pour l'achat de peinture pour les lignes du terrain de pickleball, au montant de 264,76 \$ plus les taxes applicables.

12.3 - Bibliothèque - Suivi

Demande d'ajout de base de béton à la boîte aux livres sur la 132.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Entente aqueduc de Parisville
- Rang Saint-Charles (eau)
- Facturation - consommation d'eau
- Projet résidentiel
- Application des règlements
- Entretien des bâtiments

2026-07-259

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h15

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire